

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	39 (1910)
Heft:	17
Rubrik:	Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1909, lu à l'assemblée générale du 18 juin 1910, à Fribourg [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1909, lu à l'assemblée générale du 18 juin 1910, à Fribourg.

(Suite et fin.)

Remboursements de cotisations.

En 1909, ces remboursements se sont élevés à. . . . Fr.	1,277	90
En 1908, la Caisse avait payé. »	721	30
Donc en plus	<u>Fr.</u>	<u>556</u> 60

A quatre institutrices qui ont quitté l'enseignement pour cause de mariage, il a été remboursé la somme de 841 fr. pour cotisations versées. En outre, la Caisse a rendu à M^{me} Lydie Maillard, à Siviriez, le montant de 436 fr. 90 représentant la moitié des cotisations payées par son mari, feu Alexandre Maillard.

Comme nous avons déjà pu l'annoncer, l'année dernière, à l'assemblée d'Estavayer, la pétition de M^{me} Maillard, présentée à l'autorité supérieure au nom de l'assemblée générale de 1908, n'a pu être prise en considération à cause des conséquences financières dangereuses qu'un tel précédent pouvait avoir pour la Caisse de retraite. Par contre, on nous a donné l'assurance que l'autorité était disposée à prêter à cette pauvre veuve un appui efficace pour l'éducation de sa nombreuse famille.

Secours.

A un secrétaire au bénéfice de la loi 1881, visité par une longue et grave maladie et qui se trouvait, en même temps, dans des circonstances de famille pénibles, il a été alloué un secours de 60 fr. dans la compétence du Comité.

Frais d'administration.

En 1909, ces frais se sont élevés à. Fr.	785	90
En 1908, cette rubrique accusait. »	801	05
Diminution	<u>Fr.</u>	<u>15</u> 15

Cette rubrique comprend le traitement du caissier et la rétribution du président et du secrétaire, pour 1909, ainsi que les indemnités réglementaires de séances et de route allouées aux membres du Comité et à la Commission vérificatrice des comptes, pour 1908.

Impôts.

En 1909, la Caisse a payé pour impôts cantonaux	Fr.	819 65
En 1908, ces impôts s'élevaient à	»	792 65
	Augmentation	Fr. 27 —

due évidemment à l'accroissement des capitaux.

Frais divers.

Cette rubrique accuse un total de 75 fr. 55 contre 70 fr. 90 en 1908. Comme de coutume, le caissier y a fait figurer les achats de matériel de bureau, les frais d'impression et autres menues dépenses difficiles à classer ailleurs.

Résumé du compte de Caisse.

RECETTES

Solde du compte précédent	Fr.	6,308 66
Intérêts des capitaux	»	17,956 35
Cotisations des sociétaires	»	10,544 05
Subside de l'Etat	»	10,500 —
Subvention scolaire fédérale	»	— —
Amendes scolaires	»	3,524 45
Dons et legs	»	— —
Divers	»	— —
	Total	Fr. 48,833 51

DÉPENSES

Excédent des placements sur les remboursements	Fr.	4,292 68
Pensions anciennes, échues le 31 décembre 1908	»	2,560 —
Pensions selon loi de 1881, échues le 31 déc. 1908	»	5,295 —
Pensions selon loi de 1895, échues le 31 déc. 1908	»	26,649 —
Remboursements de cotisations	»	1,277 90
Secours	»	60 20
Frais d'administration	»	785 90
Impôts	»	819 65
Frais divers	»	75 55
Solde en caisse au 31 décembre 1909	»	7,017 63
	Total	Fr. 48,833 51

Ce qui nous intéressera davantage que tous ces chiffres, c'est d'apprendre si les recettes et les dépenses, comparées avec celles de l'année précédente, ont augmenté ou diminué et, d'autre part, si l'exercice 1909 solde par une perte ou un bénéfice pour la Caisse. Les chiffres suivants vous renseigneront à cet égard :

Sommaire des recettes	Fr.	48,833 51
Moins : Solde du compte précédent	»	6,308 66
Recettes <i>réelles</i> de 1909	»	42,524 85
Recettes <i>réelles</i> de 1908	»	40,565 08
	Augmentation des recettes	Fr. 1,959 77

Comme nous l'avons vu ci-devant, tous les chapitres ont contribué à cette importante augmentation de recettes.

Sommaire des dépenses	Fr.	48,833	51	
Moins : Excédent des placements	Fr.	4,292	68	
Solde en caisse au 31 décembre . . .	»	7,017	63	
	»	11,310	31	
Dépenses <i>réelles</i> de 1909	Fr.	37,523	20	
Dépenses <i>réelles</i> de 1908	»	33,825	90	
Augmentation des dépenses	Fr.	3,697	30	
signalée aux chapitres des pensions et des remboursements de cotisations.				
Pour dégager le bénéfice réalisé pendant l'année, il suffira de faire la différence entre les recettes et les dépenses réelles. Soit :				
Recettes réelles de 1909	Fr.	42,524	85	
Dépenses réelles de 1909	»	37,523	20	
	Bénéfice	Fr.	5,001	65

Constatons que si, malgré une augmentation anormale des pensions, s'élevant à plus de 3,000 fr., l'exercice boucle encore par un *boni* à peine inférieur à celui des années précédentes, nous le devons surtout aux plus-values constatées dans les recettes.

Mouvement des capitaux.

DÉPENSES

Détail des placements et des remboursements :

Placements.

a) Versements au compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des recettes	Fr.	30,713 10
b) Un prêt sur obligation hypothécaire:	»	1,300 —
	Total Fr.	32,013 10

Remboursements.

a) Prélèvements sur le compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des besoins	Fr.	21,541 70
b) Amortissements sur 4 titres hypothécaires . . .	»	5,900 —
c) Acompte ou solde sur 2 cédules de rachat . . .	»	278 72
	Total Fr.	27,720 42

Les cédules de rachat ne sont pas encore toutes amorties :

Au 31 décembre 1908, il restait dû sur 7 cédules . Fr. 1,402 40

En 1909, il a été payé :

a) Solde de 1 cédule Fr. 186 37

b) Acompte sur 1 cédule " 92 35

" 278 72

Au 31 décembre 1909, il restait dû sur 6 cédules . Fr. 1,423 68

Rentier.

Au 31 décembre 1909, le rentier de la Caisse de retraite comprenait les titres suivants :

39 titres hypothécaires, faisant pr un capital de Fr. 336,700 —

2 actions de la Banque cantonale, faisant pour un capital de " 1,090 —

31 actions de la Caisse hypothécaire, faisant pour un capital de " 16,550 —

2 cédules de la Caisse hypothécaire, faisant pour un capital de " 56,000 —

6 cédules de rachat, soit soldes, faisant pour un capital de " 1,423 68

1 livret récépissé de la Banque cantonale, soit compte courant " 38,757 40

Soit en tout 81 titres, faisant ensemble pour un capital de Fr. 450,221 08

Bilan au 31 décembre 1909.

Sommaire du rentier Fr. 450,221 08

Solde en caisse " 7,017 63

Mobilier (un coffre-fort) " 470 —

Total de l'actif, soit fortune nette Fr. 457,708 71

Fortune au 31 décembre 1908 " 452,707 06

Augmentation pour l'exercice Fr. 5,001 65

Séances du Comité.

Pendant l'année 1909, le Comité a tenu ses quatre séances habituelles, y compris la séance de relevée du 18 mars, jour de l'examen des comptes.

Dans ces quatre séances, il a été traité 36 questions. En outre, 13 affaires ont été liquidées par voie de circulation des pièces. Le Comité a eu à s'occuper, entre autres, de 15 cas individuels de retard dans le paiement des redevances.

Ce que nous disions dans nos deux derniers comptes rendus au sujet de la diminution des affaires et surtout des réclamations, s'est encore produit en 1909, et nous sommes heureux de constater que le corps enseignant, renseigné par nos rapports annuels, s'intéresse de plus en

plus à la bonne marche de la Caisse de retraite et facilite ainsi la tâche du Comité.

L'assemblée générale du 23 juin 1909, appelée à renouveler le Comité pour une nouvelle période, le fit en confirmant trois des anciens membres et en nommant M. Emile Marmy, instituteur à Léchelles, à la place de M. Corminbœuf, démissionnaire pour cause d'âge et de santé.

Sous date du 21 octobre, le nouveau Comité se constitua de la manière qui a été portée à votre connaissance par la voie du *Bulletin pédagogique*. Cette constitution comportait la nomination du nouveau caissier, opération délicate et pleine de responsabilité. M. Pierre Lanthmann, instituteur à Neirivue, resté en définitive seul candidat, fut nommé par ses collègues, à l'unanimité. Nous croyons que le corps enseignant peut avoir confiance dans les aptitudes du nouveau caissier, qui saura continuer les traditions d'économie et d'exactitude, en même temps que de bienveillance envers chacun, auxquelles son prédécesseur avait habitué les membres de la Caisse de retraite.

Conclusion.

Comme vous l'aurez remarqué, l'administration de la Caisse de retraite, en 1909, n'a rien présenté de bien saillant. Une chose, cependant, doit être relevée. C'est l'augmentation inusitée du nombre des nouvelles pensions. Ce fait vient nous avertir que le moment n'est pas très éloigné où les recettes ne couvriront plus les dépenses, et où il faudra songer à trouver à la Caisse de nouvelles ressources.

Pour terminer, permettez-nous de rappeler ici un fait qui marquera comme une date dans l'histoire de notre Caisse. Nous voulons parler de la retraite de notre vénérable caissier, M. Jacques Corminbœuf, qui s'est produite au 31 décembre 1909. Pendant 37 ans, pour une rétribution minime, M. Corminbœuf a administré les finances de la Caisse de retraite avec une fidélité et une exactitude poussées au scrupule, un esprit d'économie que peuvent seuls apprécier ceux qui, comme nous, ont eu l'occasion de le voir à l'œuvre de près. Il inspirait une confiance illimitée à l'autorité supérieure comme au corps enseignant et aux divers Comités qui se sont succédé pendant ce long laps de temps. Tous le considéraient comme une sorte de personnification de notre institution de prévoyance. Il a réellement bien mérité de la Caisse de retraite et du corps enseignant tout entier. Renouvelons-lui donc ici l'assurance de notre sincère reconnaissance et souhaitons-lui un heureux soir de vie, embelli par le sentiment du devoir fidèlement accompli!

La Tour-de-Peilz, mai-juin 1910.

POUR LE COMITÉ :

Le Secrétaire : H. GUILLOD.

